

# Non à loi révisée sur les épidémies le 22.09.2013!

## *Introduction des éditeurs de l'article sur Internet*

*Suite à l'action de différents comités de citoyen(ne)s ayant fait aboutir le référendum (avec 80 000 signatures), le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur la révision de la loi sur les épidémies (LEpr) le 22 septembre prochain.*

*Tout citoyen responsable, et à fortiori tout chrétien un tant soit peu éveillé, devrait réaliser les conséquences dramatiques qu'engendrerait l'acceptation de cette loi : sur notre santé, notre liberté et responsabilité individuelle, la protection de notre vie privée, l'éducation de nos enfants et l'autonomie de notre pays face aux instances européennes et mondiales...*

*En préambule au dossier complet ci-après (Loi sur les épidémies : attention!) voici, en résumé, quelques points détonants de cette loi, par ailleurs très peu médiatisés. – APV-NN*

## **Le saviez-vous?...**

- **Pas de vaccination obligatoire... vraiment?**

Avec la LEp révisée, les vaccinations obligatoires seront déjà appliquées dans une «situation particulière» (art. 6). A l'art. 21 «Encouragement de la vaccination», **des vaccinations obligatoires sont même prévues dans des situations normales** : «Les cantons encouragent la vaccination par les mesures suivantes : (...) c. en veillant à ce que les personnes visées par les recommandations reçoivent une **vaccination complète.**»

En clair : Avec cette loi l'Etat coercitif, c'est-à-dire une **dictature de santé**, s'installerait. (...)

- **Surveillance et communication des données**

(...) Particulièrement alarmante est la **communication de données personnelles**, y compris des **données sur la santé**, à des **autorités étrangères** ainsi qu'à des organisations supranationales et internationales (art. 62). Nous ne voulons pas que notre sphère privée soit internationalisée. La **banque de données européenne eHealth-online est déjà planifiée**. Le projet-pilote correspondant en Suisse s'appelle **Carnet de vaccination électronique**. Ce projet jusqu'à présent facultatif deviendra-t-il obligatoire avec la LEp révisée? Ceci pourrait rendre de bons services pour l'imposition de l'art. 21 c. de la LEp révisée : les cantons en tant qu'auxiliaires d'exécution devraient veiller «à ce que les personnes visées par les recommandations reçoivent une vaccination complète».

- **«Eduquer» la jeunesse et «influencer sur le comportement» de la population en général**

«D'autres mesures permettent [...] de mener des campagnes à large échelle afin d'influencer sur les comportements», selon le Conseil fédéral dans son message (p. 350). (...) «Influencer sur le comportement» contient l'idée qu'on veut amener quelqu'un ou un groupe de personnes à faire quelque chose sans y réfléchir et sans en tirer lui-même les conséquences. C'est ce qu'on appelle **manipulation**. C'est exactement ce qui est **prévu avec la loi révisée et ses programmes nationaux (p. ex. art. 5, 11, 19, 20 et 21 LEpr)**, où sont inclus les **campagnes pour «influencer sur le comportement» de la population**.

Quant à l'«éducation» qu'on réserve à notre **jeunesse**, sous couvert de prévention des maladies sexuellement transmissibles, lisez ce qui suit, il y a **de quoi frémir...**

### **«Hotnights» – bientôt obligatoire dans nos écoles?**

Dans les «Explications destinées aux électeurs» (p. 19/20), il est précisé: «La nouvelle loi crée par ailleurs les conditions qui permettront de fournir aux enfants et aux adolescents une information adaptée à leur âge sur les dangers de certaines maladies [...]

sexuellement transmissibles, comme [...] le VIH/sida.» **Toute éducation sexuelle sensée et objective est la bienvenue. Notre devoir est de parler avec les enfants et les jeunes gens de l'amour et de la sexualité dans un langage digne. Un comportement**

**précautionneux avec soi-même et autrui en fait également partie.**

La manière dont l'OFSP applique ce devoir sous forme d'un programme pour «influencer sur le comportement» des jeunes est repoussant et dégoûtant.

## Exemple «Hotnights»

(BD sur le thème de la sexualité juvénile pour les 6<sup>e</sup> aux 13<sup>e</sup> années scolaires)

Edité par l'OFSP en partenariat avec la fondation «Santé sexuelle suisse», paru en allemand au «Schulverlag plus» (édition scolaire) en 2012.

Il faut souligner le fait que ce «Matériel pédagogique» servira à des enfants et des adolescents à partir de la 6<sup>e</sup> classe, c'est-à-dire à partir de 11 ans:

Le leitmotiv de la BD:

«Sex, drugs and Rock'n'Roll»

Les dessinateurs de la BD Balli & Plüss: «Le tout sans aucune référence morale et avec un minimum de messages de Safer-sex ...»

Un petit échantillon?

- Les amis font du camping sur le «champ de la baise» de l'espace du festival. A l'entrée, on distribue généreusement des préservatifs. Malou est effrayée lorsqu'elle réalise qu'elle a été filmée

lors de sa «première fois» avec son ami, depuis la tente voisine, et qu'ils publieront ces images sur Facebook.

- Une image avec une jeune fille en train de vomir, texte: «Bon appétit»/Image d'une jeune fille barbouillée de ketchup mangeant un hot-dog, texte: «Oral ou anal?»
- «C'est ce que tu dois savoir:  
Safer sex has three rules!  
1. Pénétrer toujours avec une capote.  
2. Pas de sperme et de sang dans la bouche.  
3. Lors de démangeaisons et de brûlures ou de pertes, consulter le médecin.»

(www.schulverlag.ch)

Beaucoup de jeunes trouvent ces textes répugnants.

Echantillons d'un langage «adapté à l'âge»?

- Merde, c'est quoi ça? Qui est le trou du cul ici? / «Si tu ne me donnes pas tout

de suite ce truc, je te colle une gifle.»

(Traduction de l'allemand)

Dans les familles, on ne parle généralement pas sur ce ton-là. A part ça, même les jeunes d'aujourd'hui préfèrent de loin un entretien calme et sérieux sur ces thèmes et qu'on respecte leurs sentiments plutôt que des grossièretés pareilles.



Jusqu'à présent les écoles et les enseignants pouvaient s'opposer à soumettre de tels textes et images répugnants à leurs élèves.

**Avec la loi révisée, le Conseil fédéral pourrait déclarer obligatoire «Hotnights» pour tous les élèves dès la 6<sup>e</sup> classe.**

LEpr art.19, al 2:

«Le Conseil fédéral peut: [...]

c. enjoindre aux institutions des domaines de l'éducation et de la santé de fournir des informations sur les risques liés aux maladies transmissibles et des conseils sur les moyens de les prévenir et de les combattre.»

La loi révisée créerait la base juridique pour un chèque en blanc dans le domaine de l'éducation sexuelle — ce qui a entre temps même été avoué par les autorités compétentes. En jetant un coup d'œil sur les organisations, il est évident qu'il ne s'agit pas de protection d'abus sexuels: il n'y a aucune organisation qui s'occupe réellement de cas de délits sexuels. Au lieu de cela, on parle beaucoup du droit de vivre sa sexualité librement

dans toutes les variantes et préférences. Nos enfants n'ont pas besoin de telles méthodes de manipulation et d'animation. Pour pouvoir parler ouvertement et de manière sensée avec nos enfants et nos jeunes, nous n'avons certainement pas besoin de cette nouvelle loi! Nos autorités peuvent et ont toujours pu présenter des informations factuelles sur des sujets importants, si le besoin se faisait sentir.

### • Qui tire les ficelles de cette révision totale de la LEp imposée de l'extérieur?

(...) [Ce sont la sociologue et politologue allemande Ilona Kickbusch, entre autre conseillère de l'OFSP, et Thomas Zeltner qui ont inspiré cette loi.] Ilona Kickbusch ne provient pas de la faculté de médecine et (...) s'appuie sur les approches dépassées entre autres du théoricien de la «troisième voie» Anthony Giddens et de **Gregory Bateson**, qui a préparé, en tant qu'anthropologue culturel aux services de la **CIA**, après la Seconde Guerre mondiale, le terrain pour l'**hégémonie des Etats-Unis**. Son activité de conseillère dans différents comités nationaux et internationaux ne semble pas être motivée par un vrai souci de la santé. Le «**Graduate Institute Geneva**» dont elle est directrice du domaine **Global Health**, collabore entre autres avec la **Novartis Foundation for sustainable development** et est **co-financé par la Fondation Rockefeller**.

### • La propagande des morts de Berset (...)

Le Conseiller Fédéral **Alain Berset** affirme dans le livret de votation concernant la révision de la loi sur les épidémies que 2 000 personnes meurent chaque année d'**infections nosocomiales** (en milieu hospitalier) en Suisse. L'avocat Markus Erb dénonce ce chiffre fantaisiste. Ces **2 000 décès de la propagande** (...) ont été imaginés par un groupe de travail qui (...) a conçu et rédigé le fascicule des votations. La Chancellerie fédérale précise que toutes les informations factuelles ont été fournies par le département en charge du thème. Cela veut dire que c'est l'**OFSP et le secrétariat général d'Alain Berset** qui portent la responsabilité des **faux chiffres et citations**. (...)

